



# Actes des 6<sup>e</sup> Rencontres nationales de FLAME



## LES PARTENAIRES DES 6<sup>e</sup> RENCONTRES NATIONALES DE FLAME



AUVERGNE – Rhône-Alpes





## Jeudi 7 juillet matin - session plénière

9h15-9h45

**Accueil**

**Alain MASSON**, président de FLAME

**Bruno LECHEVIN**, président de l'ADEME

**Frédéric BONNICHON**, conseiller régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant Laurent WAUQUIEZ, président

**Odile VIGNAL**, présidente de l'Aduhme

9h45-10h00

**Session « quoi de neuf ? »**

**Marie-Pierre DIGARD**, vice-présidente de FLAME

**Olivia de MALEVILLE**, coordinatrice de FLAME

10h00-12h30

**Séance Plénière « Le financement de la transition énergétique : les territoires en action ? »**

**Animation : Stéphane SIGNORET**, rédacteur en chef d'Energie Plus (ATEE)

10h00-10h30

**Présentation du Panorama des financements climat en France**

**Hadrien HAINAUT**, chef de projet Finance, Investissement, Climat à l'Institute for Climate Economics (I4CE)

10h30-11h30

**Table ronde 1 : « La nécessité d'investir dans les territoires dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités locales »**

11h30-12h30

**Table ronde 2 : « L'intelligence territoriale, vecteur de mobilisation de solutions de financements »**

## Jeudi 7 juillet après-midi - programme des élus

14h15-15h30

**Forum des élus : « L'ingénierie publique territoriale de l'énergie : la place des ALEC dans la mise en œuvre de la transition énergétique des territoires »**

**Co-animé par Marie-Pierre DIGARD**, vice-présidente de FLAME et **Gladys DOUILLY**, directrice d'ENER'GENCE





## vendredi 8 juillet 2016 – Session plénière

9h15-10h30 Le débat des ALEC : « **Les Plateformes territoriales de la rénovation énergétique: quel horizon 2020 ?** »

Animé par Florent FENAULT, directeur, ALEC 27 et Jerry SCHMIDT, directeur, ALEC Territoires Angers Loire Métropole

10h30-11h30 Le débat des ALEC : « **Les PCAET et l'enjeu de la réforme territoriale : quel positionnement pour les ALEC ?** »

Animé par François MENET-HAURE, directeur, ALEC métropole bordelaise et Gironde et Sébastien CONTAMINE, directeur de l'Aduhme.

11h30-12h00 **Restitution** des Groupes de travail thématiques

12h15 **Clôture** des 6e Rencontres nationales de FLAME et annonce de l'ALEC hôte des 7e Rencontres nationales en 2018 par Alain MASSON, président de FLAME, président d'Ener'gence et Odile VIGNAL, présidente de l'Aduhme

12h30 Buffet déjeunatoire à Polydôme





## Discours d'ouverture par Alain MASSON, président de FLAME



Madame la Députée et Présidente d'honneur de FLAME,

Monsieur le Conseiller régional représentant Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Monsieur le Président de l'ADEME,

Madame la Présidente de l'Aduhme,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, du Conseil d'administration de FLAME,

Mesdames et Messieurs les représentants des ALEC, élus et collaborateurs,

Mesdames et Messieurs les partenaires de ces 6<sup>e</sup> Rencontres nationales FLAME,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Bienvenue aux sixièmes rencontres nationales de notre Fédération FLAME. Après Charleville-Mézières, Saint-Quentin-en-Yvelines, Lyon, Brest, Nancy, voici le tour de Clermont-Ferrand !

Cette sixième édition est associée à un anniversaire, celui des 20 ans de l'Aduhme, l'Agence Locale des Energies et du Climat Clermont-Puy-de-Dôme, qui compte parmi les agences pionnières en France. Je tiens à apporter mes remerciements les plus chaleureux à l'ensemble de l'Aduhme :

- sa présidente, Madame Odile VIGNAL ;
- son directeur Sébastien CONTAMINE ;
- sa chargée de communication Stéphanie GALAND ;
- ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'Aduhme pour leur accueil et le travail nécessaire à l'organisation de ces rencontres, qui seront, j'en suis persuadé, un franc succès.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des partenaires dont les logos apparaissent sur cet écran qui apportent leur soutien financier à l'organisation de ces rencontres nationales.

Nous avons le plaisir de constater que le nombre d'ALEC continue de croître. De 32 il y a deux ans, nous sommes maintenant 35 membres au sein de la fédération et bientôt 36, si le projet d'ALE Sud de l'Aisne aboutit dans son objectif de création au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



En outre, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte renforce l'implication des collectivités territoriales dans l'atteinte des objectifs énergie-climat et le rôle de plus en plus significatif des ALEC, porteuses d'une mission d'intérêt général, notamment dans le cadre des plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

L'année 2015 a été marquée par plusieurs actes politiques majeurs (loi de transition énergétique, COP21) par lesquels la France et les autres États ont affirmé leurs ambitions en matière de politique environnementale. Cette transition énergétique passe inéluctablement par l'action massive des territoires et des acteurs locaux.

La question du financement de cette transition pour permettre aux territoires de se mettre en action est centrale, c'est celle que nous nous poserons à l'occasion de notre session plénière de cette matinée et je remercie les intervenants extérieurs qui ont accepté notre invitation.

Face à l'ampleur des enjeux de transition énergétique dans les territoires, nous pensons que **les ALEC constituent plus que jamais un levier de proximité pour mobiliser tous les acteurs publics et privés de la transition et décliner localement des objectifs nationaux ambitieux.**

Depuis 2012, le partenariat avec la Direction exécutive de l'animation territoriale de l'ADEME a été réaffirmé et renouvelé, ce qui nous permet de mutualiser et de diffuser l'expertise des ALEC autour des thématiques clefs comme la planification Energie-Climat, l'urbanisme et l'énergie, l'accompagnement de la rénovation énergétique, le conseil en énergie partagée.

Je profite de votre présence, Monsieur le président de l'ADEME, pour vous remercier de ce partenariat pérenne avec notre fédération. Au-delà du conventionnement, c'est un soutien sans faille de l'ADEME qui, je l'interprète ainsi, ancre la légitimité des ALEC dans le champ de la transition énergétique.

C'est aussi au travers de nos ALEC un signal fort auprès des collectivités et des territoires qui ont créé nos agences locales. Le triptyque Collectivités locales / ALEC / ADEME est un bon attelage pour positionner nos territoires vers des territoires à énergie positive.

Enfin, je compte sur l'ensemble de nos représentants des ALEC pour que ces journées FLAME soient l'occasion de riches et fructueux échanges, dans le cadre des sessions plénières, du forum des élus, des groupes de travail et à nouveau lors de vos échanges de demain matin, autour des débats des ALEC sur les Plateformes territoriales de la rénovation et les PCAET.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes rencontres, de fructueux et chaleureux échanges pendant ces deux journées à Clermont-Ferrand. C'est une nouvelle fois, pour nous tous, l'occasion de donner corps à notre réseau toujours plus étoffé et actif au plan national.

Bonnes rencontres à tous.





## Discours d'ouverture par Bruno LECHEVIN, président de l'ADEME



Je suis très heureux d'ouvrir ces rencontres nationales et de vous retrouver à cette occasion. FLAME et l'ADEME, c'est un long partenariat de plus de 15 ans en faveur de la maîtrise de l'énergie sur les territoires.

Vous êtes un partenaire essentiel dans notre mission de mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires :

- 13% des espaces info énergie,
- 20% des plateformes territoriales de rénovation énergétique et,
- 23% des conseillers en énergie partagée,

sont portés par les 34 agences locales de l'énergie du réseau FLAME. Tous ces métiers de l'ingénierie publique de proximité ont été créés progressivement pour faire émerger et construire une véritable capacité d'action sur les territoires de projet portés par les collectivités.

J'ajouterai que la loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit de nouveaux objectifs et de nouvelles mesures pour stimuler la transition énergétique sur les territoires. Cette loi a aussi permis de faire reconnaître le travail et les services que vous proposez comme étant d'intérêt général. Nous avons apporté tout notre soutien à cet article que votre présidente d'alors, Danielle Auroi, a défendu avec opiniâtreté.

Pour se les approprier et entrer en action les collectivités ont besoin d'accompagnement et de soutien. Les agences locales de l'énergie, émanation de ces collectivités tiennent, à cet égard, un rôle essentiel.

Un rôle essentiel d'abord, pour la mise en place du service public de l'efficacité énergétique. Selon la Loi, ce service est basé sur des « plateformes » délivrant un conseil gratuit, neutre et indépendant. Il s'agit là d'une reconnaissance forte du travail remarquable mené depuis plus de 15 ans par les Espaces info énergie. Leur mission s'en trouve ainsi consolidée même s'il reste encore quelques incertitudes à lever sur le financement de ce service au public.

Rappelons que l'histoire des EIE a été jalonnée de périodes de questionnement et de recherche de solutions...

Régulièrement, l'ADEME et le réseau des EIE ont su saisir des opportunités, assumer des contraintes... et ensemble, chaque fois on a su et pu, non seulement entretenir, mais aussi enrichir l'activité. Alors bien sûr, à chaque moment, il a fallu jongler avec les incertitudes et c'est encore le cas aujourd'hui, mais nous devons rester confiants et agiles.

J'ai pu entendre également des inquiétudes par rapport aux plateformes territoriales de rénovation énergétique que nous développons depuis 2 ans. Ces plateformes, vous les connaissez puisque les ALEC participent à une vingtaine d'entre elles.

L'objectif est d'aller plus loin que le premier niveau de conseil apporté par les EIE, avec des niveaux d'accompagnement à la rénovation plus ou moins poussé selon les cas ; certaines allant jusqu'à un accompagnement sur le montage financier.



Avec les Régions, l'ADEME soutient ces dispositifs sur une période de 3 ans selon une logique d'amorçage. Les quelque 150 plateformes territoriales de rénovation énergétique, en place ou en développement, doivent permettre aussi d'expérimenter divers modèles économiques. Avec pour objectif de faire émerger les plus pérennes, les plus satisfaisants en termes d'efficacité, d'efficacités et de qualité. Aujourd'hui, tout cela reste encore foisonnant, et c'est nécessaire et utile, car c'est ainsi que l'on expérimente au mieux !

Déjà, nous organisons les premiers retours d'expériences et l'évaluation de ces plateformes, en vue de converger vers les modèles les plus performants, tant d'un point de vue énergétique qu'économique.

Oui, il nous faut trouver collectivement les bons modèles économiques pour installer et consolider la démarche, et faire de ces plateformes de véritables leviers de développement d'un marché local de la rénovation énergétique.

Et les enjeux, mais est-il utile de le rappeler, sont ambitieux : 500 000 rénovations performantes par an à partir de 2017, dont 320 000 dans l'habitat privé !

Selon les derniers chiffres de notre baromètre sur la performance énergétique des bâtiments, 288 000 rénovations énergétiques performantes ou très performantes ont été achevées en 2014 sur les logements privés. Même s'il reste du chemin, ce nombre ne paraît pas si éloigné de l'objectif pour le parc privé. D'autant plus que le vivier de logements qui auraient pu être rénovés de façon performante est considérable. En effet, ce sont plus de 3,5 millions de rénovations qui ont été achevées en 2014, dont 1,7 million sont des rénovations énergétiques « moyennes ».

Il y a donc de la place pour toutes les initiatives dès lors qu'elles permettent de mobiliser toujours plus d'acteurs et de massifier les rénovations.

Je l'ai déjà dit mais je vous le redis : il n'y a pas concurrence entre les EIE et les PTRE, mais bien complémentarité.

Nous continuerons à soutenir ces deux missions car l'animation autour de la maîtrise de l'énergie est pour nous essentielle. Elle crée une dynamique positive pour le territoire car des rénovations performantes, c'est de l'activité pour les artisans, ce sont des économies d'énergie et des gains pour les ménages. J'ai beaucoup parlé des EIE, mais je n'oublie pas les conseillers en énergie partagé, que certaines d'entre vous portent et qui apportent, là aussi, un véritable service d'efficacité énergétique aux collectivités.

Les agences locales de l'énergie ont un rôle déterminant pour participer à la construction d'une cohérence territoriale des politiques locales de l'énergie et du climat, vis-à-vis de tous les publics, précaires ou non précaires. Au travers des différents dispositifs d'accompagnement des territoires que vous portez, animez et faites évoluer, vous représentez, au sein de la fédération, une diversité d'expériences qu'il vous faut capitaliser et partager. Car toutes ces dynamiques relèvent du même objectif, celui de réussir la transition énergétique. Nous signerons d'ailleurs prochainement une nouvelle convention pour poursuivre et renforcer nos actions communes pour la transition énergétique et écologique.

Car cette transition, on ne la réussira qu'ensemble. Et vous pouvez compter sur l'ADEME, au niveau national comme au niveau territorial pour vous soutenir et promouvoir votre essaimage sur des territoires encore plus nombreux.





## Discours d'ouverture par Frédéric BONNICHON, conseiller régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant Laurent WAUQUIEZ, président



Le législateur a récemment donné de nouvelles compétences aux Régions : chef de file climat/air/énergie et responsabilité d'animation des acteurs dans ce domaine, élaboration d'un schéma régional de la biomasse, déploiement des plateformes de rénovation énergétique...

L'exécutif régional a validé le 23 mai dernier les premières grandes orientations qu'il souhaitait mettre en œuvre en termes de politique énergie-climat, à savoir :

La Région accompagne et développe les démarches territoriales :

- Renforcer notre action sur les TEPOS et développer ces démarches sur les territoires auvergnats notamment ceux labellisés TEPCV ;
- Construire un volet « entreprises » des TEPOS au travers d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises ;
- Concentrer les efforts sur les démarches d'expérimentation.

La Région poursuit des actions destinées à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :

- Animation et mobilisation des « acteurs du bâtir » dans le cadre d'un Plan Bâtiment Durable étendu à l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Accompagnement des particuliers au travers de différents outils complémentaires :
  - Développer les plateformes locales de la rénovation énergétique ; un centre de ressource sera chargé de déployer ces outils sur l'ensemble des territoires, de mobiliser les professionnels du bâtiment (offre de services) et les banques (financement) afin de réaliser des économies d'échelle.
  - Lancer un plan « copropriétés » comprenant la formation des professionnels, la mobilisation des syndicats, la mise en place d'un fonds de garantie pour le développement des prêts collectifs.
  - Etudier la faisabilité d'un dispositif de tiers financement, afin de booster les projets et dynamiser le marché de la rénovation.
- Poursuite du financement du parc public et privé à travers des outils d'ingénierie financière existants (SPL OSER) et des subventions dans le cadre d'appels à projets.



La Région accompagne également la production et l'utilisation d'énergies renouvelables selon 2 axes complémentaires :

- Le financement d'une animation territoriale, prioritairement *via* les démarches territoriales lorsqu'elles existent ou *via* d'autres dispositifs d'accompagnement pour les territoires non couverts, visant à faire émerger des projets fiables et pérennes.
- Des aides à l'investissement concentrées sur des projets mobilisant la biomasse (bois et méthanisation) et/ou à fort ancrage local (réseaux de chaleur, financements participatifs...) *via* le fonds d'investissement OSER ou des appels à projets avec les autres partenaires financiers (ADEME, Départements, Fonds européens...).

La stratégie de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'appuie sur une mobilisation accrue des territoires vers la transition énergétique qui devrait être favorisée par le renforcement de l'intercommunalité. Un des enjeux sera également de garantir un équilibre entre les territoires.

Dans ces perspectives, l'animation territoriale garde tout son sens et la Région sera attentive à une bonne articulation entre les différents dispositifs d'animation (EIE, ALEC, PTRE, TEPOS...).



## Mot d'accueil, par Odile VIGNAL, présidente de l'Aduhme



C'est un grand plaisir de vous accueillir ici à Clermont-Ferrand pour ces 6<sup>èmes</sup> rencontres nationales de notre Fédération FLAME.

Un véritable succès au regard du nombre de participants avec près de 170 représentants des Agences locales de l'énergie et du climat.

C'est un moment évidemment important pour un réseau comme le nôtre de pouvoir se rencontrer pour échanger, réactiver les connexions entre tous.

Cette large mobilisation autour de ces rencontres bisannuelles témoigne bien, à mon sens, de l'intérêt porté par tous à notre Fédération et au modèle même des agences locales de l'énergie.

Nous sommes à l'Aduhme très attachés à ce modèle d'outil d'appui à la transition énergétique des territoires que sont les agences locales avec cette gouvernance qui met autour des collectivités locales qui président à la destinée de nos ALEC, un jeu d'acteurs mobilisés par ces enjeux.

Notre agence a été membre fondateur de la Fédération FLAME aux côtés de 12 autres agences locales, Danielle AUROI l'a présidée de 2010 à 2015... ensemble nous sommes parvenus à faire reconnaître d'intérêt général les activités principales de nos agences locales dans le cadre de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Nous en sommes tous heureux de cette avancée notoire pour nos ALEC.

Il nous reste maintenant à transformer l'essai (métaphore dans un pays du rugby), à conforter l'assise de nos agences locales et à stimuler l'intérêt d'autres territoires pour en créer de nouvelles.

Mais, un point rassurant, la longévité de nos agences témoigne bien de leur ancrage dans les territoires : l'Aduhme fête en juin dernier son 20<sup>e</sup> anniversaire : vous avez pu hier apprécier à la maison de l'habitat une exposition de bonnes pratiques de nos adhérents !

Enfin, je souhaitais remercier l'ensemble de nos partenaires qui se sont mobilisés autour de cet événement d'envergure nationale :

- **L'ADEME**, représentée par son président en personne sans oublier les équipes locales de l'établissement public ;
- **Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes** qui par sa participation, lance un signal fort à nos agences locales ;
- **Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme**, grand soutien de notre agence locale ;
- **La Ville de Clermont-Ferrand**, à l'initiative de notre agence locale ;
- **La Caisse des Dépôts et des consignations**, qui compte dorénavant dans les rangs de nos adhérents ;
- **Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise** que j'ai par ailleurs le plaisir de vice-présider ;
- Et enfin notre partenaire technique **ENERGIE PLUS**, le magazine bien connu des professionnels de l'énergie, représenté ce jour par son rédacteur en chef Stéphane SIGNORET qui animera cette matinée... et que je salue en tant qu'autre auvergnat de ces rencontres !



## Session « quoi de neuf ? »



**Marie-Pierre DIGARD, vice-présidente de FLAME, et Olivia de MALEVILLE, coordinatrice de FLAME,** présentent les faits marquants pour les ALEC et leur fédération depuis les 5èmes Rencontres nationales FLAME tenues en décembre 2014 à Nancy. [Téléchargez le support de présentation](#)

Les démarches portées par FLAME pour une reconnaissance accrue des agences dans le contexte de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ont abouti. L'amendement porté pendant plusieurs mois par FLAME sur la reconnaissance d'intérêt général des ALEC a été adopté dans la LTECV du 17 août 2015 (article 192). FLAME a poursuivi ses efforts pour consolider le cadre réglementaire et fiscal des agences notamment dans le cadre de concertations sur l'application de plusieurs textes législatifs intéressant les ALEC (rénovation, données de l'énergie...).

Les valeurs de la fédération ont été consolidées avec l'adoption d'une Charte des ALEC garantissant la cohérence d'ensemble dans la gouvernance des agences. La fédération a aussi accru sa représentativité : fin 2015, FLAME comptait 33 ALEC membres et elle a accueilli 2 nouveaux membres le 2 juin 2016. Plusieurs porteurs de projets de création d'ALEC sont aussi accompagnés par la fédération. La nouvelle enquête sur l'emploi des ALEC montre une croissance progressive de la masse salariale des agences.

L'étude de la Commission européenne publiée en septembre 2015 ([Téléchargez la synthèse FLAME](#)) portant sur 405 agences de l'énergie en Europe dresse un bilan provisoire positif sur le rôle démultiplicateur que ces instances multi-acteurs et multi-niveaux jouent dans la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires.

L'expertise des ALEC est mutualisée dans le cadre de groupes de travail (Urbanisme et Energie, Bilans énergétiques territoriaux, Plateformes de la rénovation de l'habitat, Copropriétés, Animation du territoire et communication, Administration/gestion), de groupes d'échange (précarité énergétique), de publications de guides (guide sur les expériences d'animation territoriale des ALEC, guide sur les étapes d'un projet de

rénovation en copropriété dans le cadre du projet européen LEAF).

FLAME a renforcé sa visibilité au niveau national, européen et international, par exemple en participant au Sommet mondial des élus locaux pour le Climat le 4 décembre 2015 à Paris et au Pavillon « Territoires engagés pour le Climat » à Solutions COP21 en décembre 2015.

Outre un partenariat institutionnel continu et renforcé avec l'ADEME, des synergies sont à l'œuvre avec les associations d'élus et de professionnels (AdCF, France urbaine, ARF, AMORCE, CIBE...) et les têtes de réseau des agences d'ingénierie (ATMO France, FNAU, RARE) qui donnent visibilité et lisibilité à l'action des ALEC en tant que partenaires des collectivités.



## Séance Plénière « Le financement de la transition énergétique : les territoires en action ? »

Animation : Stéphane SIGNORET, rédacteur en chef d'Energie Plus (ATEE)

Présentation du Panorama des financements climat en France - Institute for Climate Economics (I4CE)

[Téléchargez la présentation de I4CE](#)

**Hadrien HAINAUT, chef de projet Finance, Investissement, Climat à l'Institute for Climate Economics (I4CE)**, remarque que sur les 36 milliards d'euros de financement Energie-Climat en France en 2013, la moitié a été consacrée à l'efficacité énergétique mais qu'il manque encore 10 à 15 milliards à investir pour atteindre les objectifs fixés par la LTECV. Le principal fossé est dans le secteur de la rénovation énergétique. En 2016, a priori on ne constate pas de hausse globale des investissements mais des transferts provenant d'autres secteurs. Le cadre de l'étude de l'I4CE, à l'international, est le « Climate Policy Initiative », décliné au plan de la France par la stratégie nationale bas carbone qui recouvre tous les financements bas carbone, y compris le nucléaire, afin de visualiser des ordres de grandeur.

L'effet des subventions publiques dans le logement, du financement de l'ingénierie publique comme amplificateur de la mise en œuvre des politiques sont encore à quantifier.



## Table ronde 1 : « La nécessité d'investir dans les territoires dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités locales »

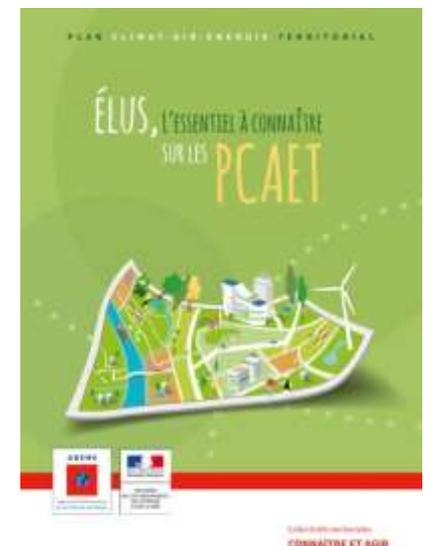


La table ronde a permis d'évoquer les nouveautés en matière de financement de la transition énergétique issues de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte et de s'interroger sur les solutions encore à mettre en œuvre : orientation de financements spécifiquement vers les collectivités locales, effets leviers des fonds publics, comparatif avec d'autres modèles européens, rôle des ALEC comme accélérateur de la mise en œuvre des politiques de transition énergétique dans les territoires.

La loi constitue un cadre et institue des leviers pour **Bruno LECHEVIN, président de l'ADEME**. Des territoires identifiés, comme les TEPOS, sont en mouvement. Au-delà des nouveaux dispositifs de financement, la loi permet surtout un nouveau modèle de gouvernance. La transition énergétique est un levier de croissance et de compétitivité des collectivités car elle crée de la valeur (emplois) au travers d'un modèle plus décentralisé.

**Daniel AUROI, députée du Puy-de-Dôme et présidente d'honneur de FLAME**, rappelle toutefois que le budget le plus amputé au national est celui du développement durable. Il faut donner les moyens nécessaires aux collectivités qui sont les mieux placées au local. Le changement de modèle est possible grâce à l'énergie. Au niveau européen, les propositions de la France dans le cadre du plan Juncker, en matière d'efficacité énergétique, ne doivent pas bénéficier exclusivement à l'Île-de-France mais aux autres régions également. Il demeure un travail important de pédagogie au local pour que l'énergie positive ne soit pas seulement un effet de mode. Les ALEC constituent à cet égard un acteur indispensable du maillage de proximité.

Selon **Marie CARREGA, chargée de mission TEPCV au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer**, l'enjeu est de faire connaître les aides existantes avec une cagnotte nationale de 1,5 milliards d'euros mobilisables au travers des prêts de la Caisse des dépôts et consignations autour de dispositifs plus simples. Le guide des principaux dispositifs d'aide pour la transition énergétique à destination des collectivités est [en ligne](#). D'autre part, le dispositif des Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV) se diffuse avec actuellement 317 lauréats et 126 candidats. Danielle AUROI estime que ces mesures bénéficient avant tout aux territoires déjà préparés et que l'enjeu reste « d'emmener » les autres collectivités. La Direction générale de l'énergie et du climat et l'ADEME finalisent le **guide PCAET** pour accompagner les 350 EPCI de 20 000 à 50 000 nouvellement obligés par la loi. Un bilan sera rendu public tous les 3 ans, chaque action aura un responsable, des formations gratuites seront délivrées par l'ADEME et les services en région (DREAL/DDT) seront des relais.





**Président de l'ALEC de la métropole grenobloise, Pierre VERRI** apporte la vision du local dans cette nouvelle gouvernance de la finance publique avec une nécessaire simplification des montages au travers d'un guichet unique technique (exemple de Mur-Mur 1, la PTRE de la métropole grenobloise) et l'idée d'un guichet unique financier qui simplifierait le passage à l'acte. L'ALEC peut jouer un rôle de veille, voire « d'aiguillage pour éviter les zones de désertification » (Danielle AUROI). Pour sa part, Bruno LECHEVIN promeut les complémentarités et la répartition entre les acteurs dans une « communauté de travail » pour développer de nouvelles missions et s'adapter.

A la question de l'ALE de l'agglomération lyonnaise sur le financement pérenne des ALEC, en s'inspirant du modèle des Conseils en architectures et en urbanisme (CAUE) qui bénéficient d'un fléchage de l'Etat, Bruno LECHEVIN indique qu'au plan national le partenariat avec FLAME sera conforté par une convention triennale avec l'ADEME et qu'au plan local, les collectivités sont impliquées tout en tenant compte des contraintes financières.



## Table ronde 2 : « L'intelligence territoriale, vecteur de mobilisation de solutions de financements »

La table ronde est consacrée au financement des programmes nationaux, aux solutions de tiers investissement, au financement participatif et à la comparaison avec les dispositifs en place dans d'autres pays européens.

**Nicolas SOUDON, directeur exécutif de l'Action Territoriale de l'ADEME**, évoque la façon dont les programmes nationaux de l'ADEME se déclinent au niveau territorial (plateformes locales de rénovation énergétique, conseillers en énergie partagée, soutien aux SPL d'efficacité énergétique, etc.). Il insiste sur le rôle des Régions en matière de planification ou d'animation (ainsi du secteur bancaire) et des EPCI pour développer l'expertise d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre. Dans ce contexte, les PTRE doivent trouver leur modèle économique.

**Olivier DEGOS**, directeur adjoint du Département Transition Énergétique et Ecologique de la Caisse des Dépôts et Consignations, détaille la mission de relance des investissements de long terme en fonds propres (fonds d'investissements régionaux, SEM...) dans le cadre d'une vague de décentralisation. La capacité des collectivités sur l'ingénierie financière est clé (outils de mutualisation de la connaissance pour mobiliser les fonds et développement de l'intermédiation financière selon les projets).

**Claire ROUMET, déléguée générale d'Energy Cities**, tire les enseignements des expériences plus avancées dans les collectivités d'autres pays européens. En France, la Convention des maires joue un rôle de mobilisation des acteurs sur une feuille de route commune. Elle estime par ailleurs que l'atout principal des agences tient à leur neutralité et à leur proactivité.

**Florent FENAULT, représentant d'Énergie partagée en Normandie**, illustre les expériences de prise en main de la transition énergétique par les citoyens via le financement participatif et l'épargne citoyenne et les freins réglementaires encore à lever au regard de l'expérience d'autres pays européens.

## Présentation du partenariat national FLAME-GRDF



**Alain MASSON, président de FLAME, et Hugues MALINAUD, Directeur Clients-Territoires GRDF Régions Auvergne, Centre et Limousin** présentent les contours du partenariat national entre la fédération et GRDF visant à favoriser les croisements de compétence que ce soit en matière de maîtrise de l'énergie et de prévention de la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables dans les territoires, de dimensionnement des réseaux de distribution d'énergie, de développement de solutions moins émettrices de CO2 dans le bâtiment ou dans la mobilité, de mise en œuvre d'une planification énergétique coordonnée et cohérente tenant compte des potentialités des territoires à partir des données de l'énergie.

## Forum des élus : «L'ingénierie publique territoriale de l'énergie : la place des ALEC dans la mise en œuvre de la transition énergétique des territoires »

Le forum est co-animé par **Marie-Pierre DIGARD**, vice-présidente de FLAME, et **Gladys DOUILLY**, directrice d'ENER'GENCE.

A partir d'un état des lieux et des perspectives pour les ALEC en France, les 15 élus des ALEC participant au forum partagent leur réflexion sur les enjeux des territoires et au national, et les priorités à dégager et à porter pour FLAME.

Sur la diversité des échelles d'intervention et les axes pour renforcer les liens avec la Région : Le débat des élus s'articule autour de la coordination des ALEC avec les autres acteurs de leur territoire d'intervention. Les ALEC constituent un relais local, un trait d'union entre les échelons régionaux et intercommunaux. Un dialogue renforcé entre FLAME et l'ARF, France urbaine et l'AdCF sera facilitateur entre la planification et la mise en œuvre de proximité. Le maillage du territoire régional par les ALEC peut être recherché en tenant compte des dynamiques et des enjeux des territoires.

Sur l'élargissement des périmètres d'intervention des ALEC : L'élargissement du périmètre géographique est le premier défi avant celui de l'élargissement du périmètre de compétence. Mais l'exemple de l'évolution des champs d'intervention d'ENER'GENCE, l'ALEC du Pays de Brest, depuis l'animation territoriale jusqu'à l'accompagnement plus poussé (guichet unique, conseil sur le montage financier) illustre l'évolution des compétences et des métiers d'une agence pour mieux répondre aux défis du territoire. L'ingénierie technique reste le cœur de métier des agences. Les débats portent sur le rôle des ALEC entre initiative pour investiguer de nouveaux champs dans une posture d'incubateur et réponse aux sollicitations des partenaires publics.

Sur le portage politique par FLAME : Le renforcement de la fédération est unanimement perçu comme générateur de développement pour les ALEC. Le lobby, le développement de partenariats multi-acteurs, l'identification de nouveaux champs d'intervention sont des priorités. Plusieurs agences sont favorables à un soutien financier plus important de FLAME pour développer ses services à ses membres.

Le **président de FLAME, Alain MASSON**, conclut sur la souplesse des structures associatives que représentent les ALEC pour leurs partenaires et leur capacité de réponse rapide et d'adaptation aux demandes.





## Le débat des ALEC : « Les Plateformes territoriales de la rénovation énergétique: quel horizon 2020 ? »



Le débat réunit 6 directeurs des ALEC de la métropole marseillaise, de la Loire, du Pays de Saint-Brieuc, de Saint-Quentin-en-Yvelines, SOLEVAL Sud-est toulousain et d'HELIANTHE (projet d'ALE 01, membre observateur de FLAME), impliquées directement ou indirectement dans une PTRE. Les échanges s'articulent autour de trois sujets clés :

### Sur les perspectives d'évolution des plateformes à moyen et long termes :

Interrogés sur la délimitation avec le champ concurrentiel, les directeurs sont unanimes sur la nature de service public de la plateforme tel que voulu par le législateur (article 22 de la LTECV). Il faut être plus clair sur la vision de l'avenir avec plusieurs solutions qui seront possibles :

- On part du principe qu'il faut maintenir le service public de la PTRE. Celui-ci peut être opéré par la collectivité ou un délégataire semi-public (associatif) soit privé ;
- On part sur le fait que, à terme, le service public s'arrêtera et sera supplanté par une offre privée.

Les « offres concurrentielles » viendront prendre le relais » (ALEC de la métropole marseillaise) ce qui permettra d'« atteindre progressivement l'objectif de massification grâce à une rentabilité des projets de rénovation » (ALEC du Pays de Saint-Brieuc).

Concernant l'évolution du jeu d'acteurs de l'ingénierie public, le service public des PTRE sera « encore nécessaire » dans les prochaines années (ALEC SQY). Il s'articulera autour de l'animation territoriale des réseaux d'acteurs et du suivi qualité selon un processus de vérification (ALEC du Pays de Saint-Brieuc).

Quant à l'articulation avec les opérateurs ANAH, les PTRE n'ont pas vocation à s'y substituer mais au contraire à mettre en relation une mosaïque d'acteurs dans la relation avec les entreprises et les professionnels.

### Sur les modes opératoires des plateformes :

Le travail doit s'inscrire dans la durée, car les plateformes ne sont pas limitées à la rénovation énergétique mais à la rénovation plus globale de l'habitat ce qui est plus large (ALEC du Pays de Saint-Brieuc).

La PTRE est un « outil de développement et de dynamisation économique », qui s'intègre dans une politique d'animation du territoire. Il existe un besoin d'animation territoriale avec les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de l'artisanat, les chambres consulaires... d'autant que la compétence économique passe aux Régions (HELIANTHE). Pour l'ALEC42, la PTRE repose sur « un triptyque ALEC/secteur bancaire/secteur du bâtiment ».



La promotion de la rénovation n'apparaît pas comme antinomique avec un service neutre et indépendant. L'augmentation du volume de projets permettra d'exercer une pression à la baisse sur les coûts des travaux et donc au marché de prendre petit à petit le relais sur les aides. Un point de vigilance demeure sur la capacité à démontrer l'efficacité des PTRE vis-à-vis des financeurs publics par rapport à l'échelle de temps des projets de rénovation.

Sur la viabilité du modèle économique des plateformes : Le secteur professionnel, notamment les distributeurs de matériels et matériaux, est très intéressé par les nouvelles opportunités offertes par les PTRE. Plusieurs modèles possibles sont évoqués, de la Plateforme devant rester strictement un service public gratuit (ALEC du Pays de Saint-Brieuc) à la Plateforme privée commercialisant des prestations (ALEC 42).

En conclusion, les expérimentations à l'œuvre dans les territoires pourront être mutualisées au niveau de FLAME afin de répertorier les outils, les méthodes et d'identifier les modèles qui démontrent leur efficacité.

## Le débat des ALEC : « Les PCAET et l'enjeu de la réforme territoriale : quel positionnement pour les ALEC ? »



**Animé par** François MENET-HAURE, directeur, ALEC métropole bordelaise et Gironde, et Sébastien CONTAMINE, directeur, Aduhme.

L'article 188 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018. Comment mettre en œuvre un vrai projet de territoire au travers du prisme air, énergie, climat ? Quelle ingénierie territoriale les ALEC peuvent-elles déployer auprès d'EPCI obligés et volontaires ?

**Sébastien CONTAMINE, directeur de l'Aduhme**, décrit le dispositif d'accompagnement technique aux EPCI en cours de réflexion et qui serait porté par l'Aduhme et le Département du Puy-de-Dôme pour élaborer, engager et suivre les PCAET des territoires obligés. Les 7 EPCI concernés par l'obligation sur un total de 13 ne disposent à ce jour pas nécessairement de la compétence en interne pour piloter l'élaboration d'un tel plan, d'autant plus dans un contexte de réorganisation interne (fusion de intercommunalités). Forte d'une expérience d'ingénierie déployée avec le Département (opération COCON 63, plateforme de collecte de CEE, groupements d'achat de gaz naturel et d'électricité...), l'Aduhme pourrait :

- aider les EPCI à réaliser, partiellement, les phases de diagnostic territorial (1), de suivi et d'évaluation (4) d'un PCAET car elle développe et anime depuis plusieurs années un « outil de suivi et de prospective de la transition énergétique des territoires du Puy-de-Dôme » (observatoire) ;
- engager prochainement des partenariats avec le réseau de mesure de la qualité de l'air pour couvrir les questions de qualité de l'air notamment ;
- appuyer techniquement, aux côtés du Département, les EPCI en phase d'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation des phases intermédiaires « d'appui à la définition des orientations stratégiques du plan d'actions » (2) et d'animation de la concertation et rédaction du plan d'actions (3) réalisées par un BET ;
- au-delà de l'accompagnement des « obligés » sur leur simple respect règlementaire, être un partenaire local pour engager les intercommunalités « non obligées » à s'inscrire dans une dynamique plus volontaire (démarche TEPOS).

[Téléchargez la présentation de l'Aduhme](#)



**Geneviève GOUBEL, chargée de projets partenariats à l'ALEC métropole grenobloise**, indique que le plan climat a vu le jour en 2004 sur ce territoire de 49 communes suite au bilan énergétique d'agglomération porté par l'ALEC lors de sa création. Depuis ce temps, la démarche évolue à vue, en fonction des opportunités, en étroite collaboration ALEC-ASQAA-services de la métropole. L'intégration de la qualité de l'air en 2012 résulte d'un contexte favorable (définition du Plan de Protection de l'Atmosphère) et de la vision du Président de l'époque commun à l'ALEC, l'ASQAA et Vice-Président en charge du plan climat à la Métropole. Traiter les enjeux air et climat de manière intégrée a été un choix dès le départ et les outils existants ont été adaptés :

- les objectifs territoriaux
- la charte d'engagements des partenaires
- l'outil de quantification des engagements à 2020
- l'Observatoire du plan air énergie climat

[Téléchargez la présentation de l'ALEC métropole grenobloise](#)

Alban Aubert, directeur de Quercy Energies, présente l'expérience d'accompagnement dans le département du Lot.

[Téléchargez la présentation de Quercy Energies](#)

Le débat qui s'ensuit évalue les contours de l'ingénierie territoriale que les ALEC peuvent déployer auprès d'EPCI obligés et volontaires : relations partenariales, rôle dans le financement et gouvernance.

**Séance de restitution** des Groupes de travail thématiques.



## Clôture des 6e Rencontres nationales de FLAME et annonce de l'ALEC hôte des 7e Rencontres nationales en 2018 par Alain MASSON, président de FLAME, président d'Ener'gence et Odile VIGNAL, présidente de l'Aduhme

« Voilà c'est fini ! »

Une journée et demie d'échanges et de débats, je l'espère, fructueux pour tous.

Devais-je dire, même 2 journées, avec notre Assemblée générale qui s'est déroulée le 6 juillet précédée elle-même par une journée de formation sur la question de la régulation/programmation à laquelle 22 techniciens des ALEC membres de FLAME ont participé.

Preuve qu'il en est que notre Fédération est dynamique et va de l'avant.

Je souhaitais vivement remercier ceux qui ont lourdement participé à l'organisation et à la réussite de ces rencontres à savoir :

- Olivia de MALEVILLE, la coordinatrice de FLAME ;
- Stéphanie et Marie-Hélène de l'Aduhme ainsi que Sébastien et l'ensemble de l'équipe de l'Aduhme ;

Mais aussi :

- les intervenants des sessions plénières du 7 et 8 juillet ;
- Les animateurs et rapporteurs de nos groupes de travail ;
- L'ensemble des partenaires qui ont participé à ces rencontres à savoir l'ADEME, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Ville de Clermont-Ferrand, la Caisse des dépôts et consignations, le SMTC de l'agglomération clermontoise et enfin le magazine ENERGIE PLUS.

Avant de clore ces 6<sup>e</sup> rencontres nationales de FLAME à Clermont-Ferrand... il nous faut à nous Aduhme, agence locale des pays arvernes passer le relais de l'organisation de ces rencontres bisannuelles ou devrais-je dire le « flambeau » pour que la « flame » soit portée jusqu'en 2018...

Lorsque je prenais la métaphore du relais de la flamme olympique, je n'étais pas très loin de la vérité puisque la Ville qui accueillera les 7<sup>e</sup> rencontres nationales de FLAME sera la cité hellénique de Massalia, **Marseille**...

[Mot de Philippe MICHAUD, directeur de l'ALEC métropole marseillaise].

« Je déclare closes les 6<sup>e</sup> rencontres nationales de FLAME ».



